



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU mercredi 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 23 mars 2022 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire, le vendredi 11 mars 2022, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Maire ; M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER

Étaient excusés : Mme ALBERT pouvoir à M. LEROY, M. CHARDON pouvoir à M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN pouvoir à M. PITAVY, M. LAFON pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL, Mme ODDON pouvoir à Mme SÉGURET

Étaient absent(s) :

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. LEROY



M. LEROY est élu secrétaire de séance à l'unanimité .



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL, Maire, répond à une question de Mme Giulietta RANIERI, Conseillère municipale de la liste de la majorité « Avec Vous pour Vincennes », relative à la guerre en Ukraine et l'action de Vincennes.

Mme Odile SÉGURET, Adjointe au Maire, chargée de l'enfance, répond à une question de Mme Florence GALL, Conseillère municipale de la liste « Vincennes + », relative à la mise en œuvre du savoir rouler à Vincennes.

Mme Alida VALVERDE, Adjointe au Maire, chargée de l'administration générale et de l'Open data, répond à une question de M. Jean-Philippe POLITZER, Conseiller municipal de la liste « Vincennes + », relative à la retransmission vidéo du Conseil municipal.

M. Bruno CAMELOT, Adjoint au Maire, chargé du développement durable et de l'inclusion, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale de la liste « Vincennes Respire », relative à la diffusion de l'intégralité des études sur le bilan carbone de la Mairie et du territoire de Vincennes.

M. Pierre LEBEAU, 1^{er} Adjoint au Maire, chargé des solidarités et de l'insertion, répond à une question de M. Christophe RIBET, Conseiller municipal de la liste « Vincennes respire », relative à « l'invisibilisation » de l'opposition municipale dans les événements organisés par la municipalité.



LE CONSEIL

▷ **APPROUVE**, à la majorité 9 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, POLITZER, **le compte rendu de la séance du 17 février 2022.**

I. FINANCES

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport sur la situation au 31 décembre 2021 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la commune, préalablement au débat sur le projet de budget 2022.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport de développement durable 2021 de la Ville de Vincennes, préalablement aux débats sur le projet de budget primitif 2022.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la tenue du débat faisant suite à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

II. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité 1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN, **la création d'un emploi permanent d'Auxiliaire de puériculture, à temps complet, de catégorie B de la filière médico-sociale, du cadre d'emploi des Auxiliaires de puériculture territoriaux.**
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité 1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN, **la création d'un emploi permanent d'Ingénieur intégrateur, à temps complet, de catégorie A de la filière technique, du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux.**
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité 1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN, **la création d'un emploi permanent de responsable des Réseaux secs, à temps complet de catégorie B de la filière technique, du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux.**

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité 1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN, la création d'un emploi permanent de Chargé de communication, à temps complet, de catégorie B de la filière administrative, du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux.
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité 1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN, la création d'un emploi permanent d'animateur, à temps complet, de catégorie B de la filière animation, du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux.
- ▷ **REJETTE**, à la majorité 9 voix pour : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, POLITZER), l'amendement proposé par M. SESTER, à la délibération sur la création d'un emploi de chargé de mission « Subventions et financements des projets ».
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, la création d'un emploi de chargé de mission « Subventions et financements des projets » à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire de catégorie A de la filière administrative, du cadre d'emploi des Attachés territoriaux.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, la création d'un emploi de Directeur Adjoint de l'Espace public et du Cadre de Vie à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire de catégorie A de la filière technique, du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 1 abstention(s) : Mme BALAGNA-RANIN, les modifications portées au tableau des effectifs du personnel communal.

III. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total 6 864 033 € (six millions huit cent soixante-quatre mille trente-trois euros) souscrit par la SA D'HLM TOIT ET JOIE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°129777 constitué d'une ligne de prêt, Ledit prêt est destiné à financer l'acquisition d'un ensemble immobilier de 69 logements locatifs sociaux, sis 71-77, rue Joseph Gaillard à Vincennes ;
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 14 logements à la Ville à compter du 1^{er} mars 2025 pour une durée de 40 ans et fixant les obligations de la société d'HLM TOIT ET JOIE, en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée pour l'acquisition d'un ensemble immobilier de 69 logements locatifs sociaux situés 71-77 rue Joseph Gaillard à Vincennes et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total 3.510.000 € (trois millions cinq cent dix mille euros) souscrit par la société Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°131531 constitué de 7 lignes de prêt, Ledit prêt est destiné à financer l'opération de construction de 25 logements sociaux (8PLAi/10PLUS/7PLS) sis 20, rue de Belfort à Vincennes.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 5 logements à la Ville pour une durée de 60 ans et fixant les obligations de la société Immobilière 3F, en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée pour l'opération de construction de 25 logements sociaux (8PLAi/10PLUS/7LS), sis 20, rue de Belfort à Vincennes et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

IV. DÉPLACEMENT

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 9 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, POLITZER, le **Plan Vélo et Mobilités douces 2022-2028**.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 9 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, POLITZER, le **Plan triennal d'actions 2022-2025** et autorise Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France et des autres financeurs identifiés,

V. CADRE DE VIE, PROPRIÉTÉ

LE CONSEIL

- ▷ **ÉMET**, à l'unanimité, un avis favorable à l'inscription de l'itinéraire intitulé « PR de Vincennes et son patrimoine » (cf. annexe) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

VI. DÉVELOPPEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉCONOMIQUE,

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, la rétrocession du bail commercial situé 23 rue Robert Giraudineau, à SASU LA SUITE représentée par Madame Marie-Charlotte FOURNIER.

VII. PETITE ENFANCE

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Lieu d'accueil enfants-parents » applicable du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement, numéro : 2190-3814, 2190-3967, 2190-3979, 2190-3980, 2190-3981, 2190-3982, 2190-3984, 2190-3986, 2190-3987, 2190-3988, pour les établissements d'accueil des jeunes enfants de 0 à 4 ans de la ville de Vincennes applicables du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

- VŒU

- ▷ Madame le Maire met aux voix la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par **M SESTER**, Conseiller municipal de la liste « Vincennes Respire », relatif au soutien à l'Ukraine et à l'accélération de la transition énergétique à Vincennes, infirmée à la majorité, 32 voix contre : *Mme LIBERT-ALBANEL, Maire ; M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT (par pouvoir à M. LEROY), M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON (par pouvoir à M. BONAVENTURE), Mme POLLARD, M. LAFON (par pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON (par pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RANIERI, 2 abstentions : Mme SERVIAN (par pouvoir à M. PITAVY), M. PITAVY.*

S

Madame le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 13 avril 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Président,

Charlotte LIBERT-ALBANEL



Charlotte Albanel

Le Secrétaire,

Frédéric LEROY

Frédéric Leroy

Question de Madame Giulietta RANIERI, Conseillère municipale de la liste « Vincennes avec Vous pour Vincennes », portant sur la guerre en Ukraine et l'action de Vincennes

Bonsoir à tous,

Le 24 février dernier, les troupes russes envahissaient le territoire ukrainien. Face à ce drame aux frontières de l'Union Européenne, la Ville de Vincennes a souhaité s'engager pleinement en soutien au peuple ukrainien, en complément des aides déployées par l'État.

Pouvez-vous nous faire un point sur la situation à Vincennes et nous détailler la nature des actions menées par la Ville en faveur des personnes déplacées sur notre territoire communal, et celle menées en direction des Ukrainiens restés dans leur pays ?

Je vous remercie,

Réponse de Madame Charlotte Libert-Albanel, Maire, à la question orale
posée Giulietta Ranieri, Conseillère municipale de la liste « Vincennes avec Vous
pour Vincennes »

Chère collègue, je vous remercie pour votre question.

Après une rencontre le 28 février avec les représentants de l'éparchie Saint-Volodymyr le Grand de Paris et l'église greco-catholique ukrainienne afin de connaître leur point de vue sur la situation et les besoins émergents, notre première action, fin février, a été de monter en urgence en mairie une collecte de produits de première nécessité. Et les dons ont été très nombreux. Plusieurs convois ont pu par la suite être organisés en lien avec la Protection civile et la paroisse greco-catholique ukrainienne de Vincennes recueillant elle-aussi des dons de son côté. Pour l'heure, ces collectes ont été mises en suspens afin de nous consacrer au tri et à l'acheminement des nombreux dons restants.

Nous avons également très vite eu connaissance de première familles déplacées arrivant sur le sol vincennois. Actuellement, nous recensons environ 75 personnes arrivées sur Vincennes.

Là encore, de nombreuses personnes ont proposé leur aide dans l'accueil des ukrainiennes et ukrainiens le nécessitant. Nous avons à ce jour reçu plus de 20 propositions pour accueillir une ou plusieurs personnes déplacées. La mairie continue de recenser toutes les solutions d'hébergement à l'accueil de la mairie ou en ligne sur vincennes.fr, afin de mettre en relation hébergeurs et demandeurs le plus rapidement possible.

Concernant la scolarisation des enfants, qui sont avec les femmes, les plus nombreux à arriver en France, nous prenons en charge leur inscription à l'école. Pour cela, il convient de les inscrire auprès de l'accueil de l'Hôtel de ville. Pour les inscriptions au collège et au lycée, il convient de se rapprocher du Centre d'information et d'orientation de Vincennes. Pour mémoire, la Protection maternelle et infantile qui se trouve à l'Espace Pierre-Souweine, accueille gratuitement femmes enceintes et enfants de moins de 6 ans pour des consultations médicales, sur rendez-vous.

Enfin, en collaboration avec l'association CléFrançais, nous organisons actuellement un dispositif d'accompagnement à l'apprentissage du français.

Toutes nos actions sont menées en concertation directe avec les acteurs associatifs de notre territoire, afin de coordonner et conjuguer au mieux nos efforts pour plus d'impact et de fluidité dans les réponses apportées. Je tiens à leur témoigner à nouveau tout notre soutien et notre gratitude, et je remercie chaleureusement les quelques 150 particuliers vincennois qui se sont portés bénévoles pour aider, sous quelque forme que ce soit : aide au tri des

dons, accompagnement dans les démarches administratives, soutien en français ou soutien scolaire...

Comme ceux qui se tiennent actuellement au Liban, ou en Afghanistan, et pour lesquels Vincennes a également fait montre d'un engagement sincère, ce drame se déroule hors de nos frontières et nous touche pourtant directement. Il nous rappelle notre devoir d'humanité. Les villes, en première ligne, doivent alors rassembler toutes les bonnes volontés pour créer des réponses concrètes et rapides, à des situations qui sont souvent inédites. Je suis fier d'être Maire d'une Ville comme Vincennes, habitée par les valeurs de solidarité et de chaleur humaine, qui nous animent et qui guident notre action au quotidien.

Enfin, j'aimerais vous demander à toutes et à tous par avance de ne pas utiliser cette crise humanitaire à des fins de récupérations politiques, en voulant faire passer des messages autres que celui de participer à sauver la vie d'autrui.

Je vous remercie,



Mise en œuvre du savoir rouler à Vincennes (F GALL)

La ville de Vincennes a voté l'année dernière le déploiement du Savoir rouler à vélo.

Le savoir rouler à vélo, SRAV pour les initiés, est un des axes majeurs du plan Vélo national de 2018.

« Le Savoir Rouler à Vélo » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège pour « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité ». Et également permettre à tous nos jeunes de savoir faire du vélo en sécurité, sans distinction de classe sociale ni de sexe.

C'est un des axes qui est mis en valeur dans le cadre du plan vélo de Vincennes que nous votons ce soir. Le SRAV, c'est génial, Vincennes a la chance d'avoir un bois à proximité pour s'exercer en sécurité, des associations volontaires, des grandes cours d'école. Et bientôt un lycée quand même très mal desservi en transport en commun, mais desservi par une rue vélo !

Mais sur le terrain, c'est plutôt la confusion, notamment dans les écoles. On me remonte que le message passé est que les enseignants de CP doivent gérer eux-mêmes ??

Les associations de parents d'élèves ont-elles été informées ?

A ce jour, combien de formations SRAV ont été organisées à Vincennes ?

Combien sont prévues cette année ? Ces formations sont-elles prévues sur le temps scolaire ou périscolaire ?

Comment prévoyez-vous de le mettre en œuvre ? Quelles formations et informations auprès des enseignants ? nous souhaitons des chiffres, des objectifs, un planning, comme pour toute mise en œuvre de politiques publiques.

Je précise que des dispositifs d'accompagnement pour l'achat de vélo et la formation des formateurs sont mis en place à l'échelle nationale.

Je vous remercie.

Florence Gall, François Epinat, Jean-Philippe Politzer

Membres de Ensemble Citoyens

Réponse d'Odile Séguret, Adjointe en Charge de l'Enfance, à la question orale du groupe Vincennes + sur le sujet du programme « savoir rouler »

Chère collègue,

Lorsque nous avons été informés par le Gouvernement de la mise en place des programmes « savoir rouler » et « savoir nager », la Ville de Vincennes a immédiatement souhaité s'inscrire dans cette démarche. Nous pensons qu'il est indispensable que nos enfants puissent maîtriser, dès leur plus jeune âge, ces deux savoirs fondamentaux.

Par ailleurs, une partie importante du plan vélo et mobilités douces, que nous allons voter ce soir, repose sur l'éducation et la communication auprès des plus jeunes générations afin que la pratique du vélo se démocratise le plus possible au niveau local. C'est donc tout naturellement que le programme « savoir rouler » a été intégré dans notre politique du développement des mobilités douces à Vincennes.

Je vous rassure, même s'il s'agit pour nous d'une année test, ce programme a été réfléchi et finalisé avec l'ensemble des services de l'Education Nationale, les chefs des établissements concernés, les enseignants mais également les parents d'élèves.

Pour cette première année, le programme « savoir rouler » sera déployé dans les deux écoles de l'Est et à l'école Jean-Monnet, et concernera 8 classes : 5 classes de CP et 3 classes CP/CE1 ou CP/CE2.

Le programme prévoit un volume de 10 heures réparti en 3 blocs.

- Bloc 1: Savoir pédaler (2 à 5 heures) qui aura lieu dans les cours d'école,
- Bloc 2: Savoir circuler (3 heures) sur le plateau Georges Serre,
- Bloc 3: Savoir rouler à vélo (2 à 5 heures en fonction du bloc 1) sur la voie publique.

Ces ateliers seront encadrés par des éducateurs de l'UCPA spécialisés et formés sur l'apprentissage du vélo. Un travail en étroite collaboration a été effectué avec les services de l'Education Nationale, puisque les ateliers ont lieu sur le temps scolaire et se font avec la participation des enseignants et des parents d'élèves.

Aussi, certains points théoriques du bloc 1 seront vus en classe avec les enseignants et les directrices solliciteront leurs propres éducateurs ainsi que les parents pour participer à l'encadrement et notamment pour les blocs 1 et 3.

Les premières formations ont débuté ce lundi et se poursuivront dans les prochaines semaines.

A terme, notre volonté est d'étendre ce programme à l'ensemble des écoles de la ville pour que la pratique du vélo puisse être correctement intégré dès le plus jeune âge.

Enfin, pour votre parfaite information, le programme « savoir rouler » a été présenté aux parents d'élèves dans chacun des derniers conseils d'école des établissements concernés. Il fera par ailleurs l'objet d'un article complet dans la newsletter de la ville ainsi que dans la lettre des écoles qui partiront demain.

Comme vous le voyez, la mise en place du programme « savoir rouler » est parfaitement encadrée et concertée, comme nous avons toujours l'habitude de mener les projets au sein de notre Municipalité.

Je vous remercie,



Le conseil municipal de Vincennes un jour en vidéo (JP POLITZER)

Depuis le début de ce mandat, nous nous battons au sein de la minorité pour que les conseils municipaux soient filmés. Nous sommes déjà intervenus à ce sujet à plusieurs reprises, au-delà des débats à l'occasion du règlement intérieur.

Les comptes-rendus succincts des conseils municipaux, le minimum légal, qui ne comportent aucun détail sur les prises de paroles, ne permettent pas de rendre compte de nos débats et de la vitalité de notre démocratie locale.

L'enregistrement audio est tout sauf pratique et utilisable et ne permet pas à tous nos concitoyens et concitoyennes, notamment les personnes présentant un handicap sensoriel auditif, les personnes malentendantes et non-entendantes, de s'informer et de profiter de nos débats qui doivent être démocratiques. **A l'heure du plan handicap il nous semble que ces personnes ne doivent et ne peuvent pas être exclues.** Non !!

Autour de nous, les communes ont mis en place la retransmission vidéo des conseils municipaux : Saint-Mandé, Fontenay-sous-Bois, **et bien d'autres villes du Val-de-Marne.**

Pour mémoire, les conseils municipaux ont été filmés et retransmis quand ils étaient à huis clos pour cause de crise sanitaire. Et ont été suivis, visionnés, revisionnés.

Nous avons donc trois questions

- quel est la raison de ce refus insaisissable et systématique jusqu'à présent ?
- quel a été le coût moyen de la couverture vidéo de chaque conseil municipal à huis clos ?
- **quel est pour vous le prix d'une démocratie locale vivante et inclusive ?**

Je vous remercie.

Florence Gall, François Epinat, Jean-Philippe Politzer

Membres de Ensemble Citoyens

Réponse de Mme Alida VALVERDE, Adjointe au maire, à la question orale
posée par M. Jean-Philippe POLITZER, Conseiller municipal
de la liste « Vincennes + »

Monsieur le Conseiller municipal,

Je vous remercie pour votre question cher collègue.

Je trouve assez savoureux d'être interrogé sur le prix que nous donnons à la démocratie par un membre du même parti d'un candidat qui refuse tout simplement de débattre avec ses opposants durant cette campagne présidentielle. Je trouve cela d'autant plus surprenant quand on connaît le faible intérêt porté par le gouvernement durant ce mandat aux élus locaux et donc à l'exercice de la démocratie locale en général.

Vous me permettez également de souligner combien l'utilisation du handicap auditif comme argument pour réclamer une fois encore la captation vidéo de nos conseils, me semble particulièrement déplacée. Car jamais, cette question ne nous a été posée par nos interlocuteurs membres d'associations spécialisées dans ce domaine et pourtant nous avons avec eux un dialogue libre et régulier. J'en veux pour preuve qu'à aucun moment le sujet n'a été évoqué lors de l'élaboration du dernier Plan handicap tout récemment finalisé.

Revenons à la question de la retransmission des séances du Conseil municipal car le sujet mérite de prendre le temps d'y répondre.

Déjà et vous l'avez souligné, notre position n'est pas définitive sur ce sujet, puisque durant la crise sanitaire, nous avons à plusieurs reprises retransmis nos séances pour permettre aux spectateurs habituels de pouvoir suivre nos débats organisés à huis-clos. Ces captations nous ont également servi à enrichir notre réflexion sur le sujet.

Je dois reconnaître que le résultat a été mitigé en nombre à Vincennes.

Si l'on prend la séance du mois de décembre 2020 par exemple, il n'y a jamais eu plus de 30 personnes à suivre en simultané cette séance. La durée moyenne d'un spectateur n'a pas dépassé 18 minutes pour une séance de 3 heures 50.

Nous sommes aussi lucides sur les expériences menées par d'autres collectivités, celles-ci ne montrent pas un effet probant en matière d'audience. Alors évidemment si l'exercice de la démocratie locale n'a pas de prix elle a tout de même un coût... d'environ 2.500 euros TTC, un montant assez élevé auquel on doit évidemment intégrer le coût additionnel d'un nécessaire sous-titrage sans quoi ces séances ne seraient pas accessibles à tous.

Outre ces statistiques, nous considérons de même qu'à la différence d'autres assemblées, plus éloignées géographiquement de nos concitoyens, notre mairie est facilement accessible pour chaque habitant qui souhaiterait assister à nos débats. Et qu'après des mois de distanciation faire

vivre la démocratie localement passe assurément par favoriser la présence réelle. Le virtuel a ses limites. J'en profite d'ailleurs pour saluer les quelques spectateurs présents ce soir.

L'autre réflexion à verser au débat sur ce sujet porte sur l'utilisation qui pourrait être faite de ces images publiques. Je pense à l'utilisation hors contexte notamment. C'est une question qu'il convient d'intégrer à notre réflexion. Quand on voit comment certains propos peuvent être détournés de leur sens premier sur les réseaux sociaux, on peut légitimement s'interroger sur des images montées et publiées hors contexte.

De même, et c'est aussi ce qui donne de l'intérêt à nos débats, nous ne sommes pas à l'abri d'un lapsus ou d'une mauvaise explication de vote. Avec la captation vidéo, aucun droit à l'erreur, certaines séquences, dès lors, pourraient faire un buzz disproportionné... Nous gardons tous en mémoire l'explication de vote de notre collègue sur la subvention versée au Yatch Club de Vincennes et les excès que cela a apporté.

En démocratie le débat contradictoire dans le respect de l'autre doit toujours être la réponse à un désaccord politique, l'utilisation d'outil tel que la vidéo confèrerait à nos propos une portée extraterritoriale qui dépasserait les frontières de Vincennes alors que chaque commune à ses spécificités.

La dernière piste de réflexion nécessiterait, comme le font, d'autres collectivités de revoir complètement le règlement intérieur. Dans d'autres communes certains élus se sachant filmés utilisent cette tribune vidéo de manière parfois éhontée obligeant certaines collectivités à réduire les temps de paroles des élus, desservant au final la richesse des débats locaux que nous pouvons avoir.

Mais vous avez raison, nos concitoyennes et nos concitoyens doivent avoir accès à l'ensemble de nos débats d'une manière ou d'une autre. A Vincennes, ils peuvent venir assister aux séances ou les réécouter en podcast. De plus, à partir de la rentrée prochaine ils pourront lire le compte rendu complet puisqu'à compter du 1er juillet 2022, l'Article L. 2121-15 du CGCT sera modifié. En effet, le procès-verbal de chaque séance, contiendra et - **c'est là la grande nouveauté** - la teneur complète des discussions ayant eu lieu au cours de la séance.

Evidemment Vincennes se conformera à la loi comme elle le fait déjà depuis toujours soyez-en assuré.

Alors quel est pour nous le prix d'une démocratie locale vivante et inclusive me demandez-vous ? C'est de permettre à chacun de pouvoir participer à la vie municipale et de s'exprimer librement, ce que vous faites je crois largement sans contrainte.

Au-delà de votre question je vois surtout une autre question que chaque élu doit se poser : comment inciter à s'impliquer pleinement dans la vie locale. A Vincennes nous y répondons en favorisant la discussion directe et réelle plus sincère que celle exprimée parfois anonymement derrière un écran d'ordinateur ou le pseudo d'un profil de réseau social. C'est dans cet esprit que se tiennent les « Cafés avec votre Maire » ou les « Rencontres de quartiers », moments privilégiés où les habitants peuvent faire remonter leurs problématiques.

C'est aussi cela la démocratie locale, car dans ces rendez-vous ou ces réunions il y a des discussions parfois animées mais toujours enrichissantes. Nous systématisons également des réunions de concertations ou de consultations de quartier lorsque nous réfléchissons à un aménagement futur ou à une modification quelconque dans une rue ou un quartier. Au total, ce sont près d'une trentaine de réunions qui se tiennent chaque année auxquelles sont conviés les

riverains. Avec eux, nous expliquons nos objectifs, nos contraintes, bref nous travaillons ensemble sur notre projet.

Vous l'avez compris, nous partageons la même ambition : celle de faire vivre la démocratie locale et de la partager.



**Question orale posée par Muriel Hauchemaille
pour la liste «Vincennes Respire»**

Madame la Maire, chères et chers collègues,

Je voulais d'abord vous remercier d'avoir fait réaliser des bilans carbone (même si on aurait aimé qu'ils aient une analyse plus large allant jusqu'au scope 3 comme déjà évoqué par C. Ribet dans une question il y a peu). Merci encore d'avoir déposé sur le site de l'ADEME les résultats du bilan carbone de la Mairie, comme demandé par la loi. Cependant, comme vous le savez, l'intérêt d'un bilan carbone ne réside pas dans les résultats bruts, en tonne de CO2, qui sont assez peu parlants pour les citoyens, et qui ont rarement un intérêt dans l'absolu, car les contours de ce qui est mesuré peuvent être très variables.

Comme stipulé dans le guide méthodologique de la méthode Bilan Carbone(r), "la démarche doit être suffisamment transparente pour permettre une prise de décision éclairée". Il s'agit donc de nous éclairer sur la méthode qui a été employée et sur les documents qui ont été utilisés pour établir le rapport. Je suis surprise qu'à la fois soit revendiquée une approche participative "éco-citoyenne" des actions à entreprendre dans le domaine de la transition écologique, et que des éléments de diagnostic soient gardés si bien cachés malgré nos demandes répétées.

Je vous redemande donc, pouvez-vous diffuser, à nous conseillers municipaux, et à l'ensemble des citoyens de Vincennes, l'intégralité des études (pas uniquement les résultats) réalisées par le cabinet Carbone 4 et par la mission MVE sur les émissions de la Mairie et du territoire de Vincennes ?

Je vous remercie d'avance pour la précision de votre réponse.

Réponse de Bruno Camelot, Adjoint en charge du Développement Durable à la question orale du groupe Vincennes Respire sur le sujet du bilan carbone de la Ville

Chère collègue,

Comme vous le mentionnez, votre groupe avait posé le 16 décembre dernier, une question toute similaire à la vôtre... aussi en toute logique, notre réponse sera la même que celle qui leur avait été apportée.

L'ensemble du bilan d'émission de gaz à effet de serre est effectivement disponible sur le site de l'ADEME. Ceci permettant ainsi à toutes et à tous d'avoir accès en transparence aux émissions globales sur la Ville, mais également d'en connaître la répartition en fonction de différents secteurs d'émission. C'est dans ce souhait de précision et de clarté que nous avons d'ailleurs sollicité pour cette étude l'expertise d'un cabinet reconnu.

Ces chiffres, vous le savez, nécessitent une contextualisation et une analyse commentée pour permettre aux Vincennes et aux Vincennes d'appréhender les tenants et aboutissants au niveau local des politiques de développement durable, et de devenir ainsi par la bonne compréhension de ces enjeux, pleinement mobilisés dans une démarche de réduction de nos émissions.

C'est à cette fin que ces éclairages ont été apportés sur différents supports et lors de divers temps d'échanges : à la soirée du lancement du Pacte Eco-citoyen le 8 décembre, sur les réseaux sociaux au travers de vidéos ludiques et pédagogiques, dans le Vincennes Info, lors des ateliers participatifs animés dans le cadre de l'élaboration de ce plan, ainsi que sur la plateforme jeparticipe.vincennes.fr.

En complément et afin d'inviter plus largement encore la population sur ces sujets, la Ville mène depuis plusieurs années de nombreuses actions de sensibilisation. Nous pourrions mentionner la Fête de l'Énergie, la déambulation « R comme Rallye » ou les « balade thermo-copro », les Apidays ou les Journées du Développement Durable.

Vous le voyez, les Vincennes et les Vincennes sont parfaitement informés -et régulièrement sollicités- sur ces thématiques environnementales, et ils le seront davantage encore avec l'application prochaine du Pacte écocitoyen, sur lequel ensemble nous travaillons.

Je vous remercie.



**Question orale posée par Christophe Ribet
pour la liste « Vincennes Respire »
concernant l' « invisibilisation » de l'opposition municipale
dans des événements organisés par la municipalité**

Madame la Maire, chers collègues,

Ces dernières semaines, c'est en lisant les médias locaux que nous avons appris l'existence de moments importants et symboliques pour notre ville et dans la relation que nous, élus locaux, entretenons avec nos concitoyens. Nous pensons à la pose de la première pierre du futur lycée ou au temps de rencontre avec les vincennoises et les vincennois organisé en janvier sur les marchés en remplacement des traditionnels vœux annulés pour cause de crise sanitaire. Pour ces 2 événements, comme pour bien d'autres, les élus d'opposition à votre majorité que nous sommes ont été totalement écartés.

Alors que nous recevons régulièrement des invitations pour des spectacles, des bals ou des concerts, nous sommes totalement oubliés pour des événements plus politiques, au sens premier du terme : qui concerne les citoyens. Il y a là clairement une rupture d'égalité, alors même que nos 3 listes représentent ensemble près d'un électeur vincennois sur 2.

Madame la Maire, pouvez-vous nous dire s'il s'agit simplement d'erreurs et d'oublis qui seront bien vite réparés ou s'il s'agit plutôt d'une méthode contre les principes républicains qui s'institue à Vincennes ?

Je vous remercie.

Réponse de M. Pierre LEBEAU, 1^{er} Adjoint au maire, à la question orale
posée par M. Christophe RIBET, Conseiller municipal
de la liste « Vincennes Respire »

Cher collègue,

Croyez-vous franchement que notre ambition consiste à tout mettre en œuvre pour vous « invisibiliser » pour reprendre votre expression ? Pensez-vous sincèrement, cher collègue, que nous commençons chacune des journées du mandat que les Vincennes et Vincennes nous ont confié à près de 55% dès le premier tour à réfléchir à la meilleure manière d'éviter que vous soyez présent ici où là ? Non, mais franchement, je sais que l'exercice des questions orales est un moment incontournable du Conseil municipal mais si vous voulez véritablement exister par crainte de devenir invisible, posez des questions inédites ou concernant véritablement le devenir de notre ville et évitons les « chicaya » de ce type si vous le voulez bien.

La pose de la première pierre du chantier du futur lycée s'est tenue le 14 mars dernier et lorsque le Conseil régional, organisateur de cette cérémonie, en a défini les modalités avec nous, les mesures sanitaires strictes décidées par le gouvernement s'appliquaient encore.

De plus pour des raisons de sécurité nous ne pouvions inviter tout le monde l'espace du chantier ne pouvant accueillir qu'un groupe restreint de personnes. Pour votre complète information seuls les élus de la majorité en charge de ce dossier ont été invités, les autres, comme vous, comme moi d'ailleurs, n'ont pas été conviés. Nous avons fait le choix pour les raisons que je viens d'évoquer d'inviter les concepteurs et parties prenantes. En revanche soyez assurés que chacun des membres de ce Conseil sera évidemment invité à l'inauguration, cérémonie officielle, comme nous le faisons depuis toujours sans volonté aucune d'effacer les uns ou les autres.

Concernant l'opération des élus à votre rencontre, il s'agit d'un rendez-vous de la majorité, initié depuis plus de 15 ans à Vincennes par les élus de l'exécutif municipal, c'est-à-dire les élus de la majorité qui portent des délégations. Ces rencontres ne font l'objet d'aucune communication grand public, elles permettent juste aux habitants de nous faire remonter des informations pratiques (travaux, propreté, sécurité, ...).

L'importance grandissante des décisions prises par notre assemblée démontre, s'il en était besoin, la place éminente qu'occupent tous les élus de la majorité comme de l'opposition pour le bon fonctionnement et l'équilibre de notre Ville. Les délibérations qui amènent les débats qui animent notre assemblée trouvent un écho dans notre vie locale et c'est une très bonne chose. Vous contribuez, élus de l'opposition à la vie de notre démocratie locale, ne comptez pas sur nous pour agir comme certains pourraient le faire. Non il n'y a aucune volonté de vous « invisibiliser », se poser publiquement la question en est même offensant. Je vous remercie.